



ORDRE DU JOUR  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS  
DE L'ÉCOLE DU MARAIS  
4 SEPTEMBRE 2024-18H30

N° de la résolution  
ou annotation

Présences : (Signature sur le registre)

- 1- Mot de bienvenue de la directrice de l'établissement et ouverture de l'assemblée générale
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Désignation d'un président d'assemblée
- 4- Désignation d'une secrétaire d'assemblée
- 5- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 septembre 2023
- 6- Suivi au procès-verbal du 6 septembre 2023
- 7- Présentation du *Rapport annuel 2023-2024*
- 8- Adoption de la procédure d'élection
  - 8.1 Nomination d'un président d'élection
  - 8.2 Nomination de deux scrutateurs
  - 8.3 Mises en candidature
  - 8.4 Élection des nouveaux membres (3 postes)
- 9- Formation de l'Organisme de participation de parents (O.P.P.)
  - 9.1 Adoption de la formation d'un O.P.P. pour 2024-2025
- 10- Comité EHDAA du CSSPO
  - 10.1 Nomination d'un représentant (parent d'un enfant ayant un plan d'intervention)
  - 10.2 Élection du substitut
- 11- Comité de parents (entre les membres élus du CÉ)
  - 11.1 Représentant au comité de parents
  - 11.2 Élection du substitut
- 12- Période de questions
- 13- Levée de l'assemblée

Julie Bouchard  
Directrice



ORDRE DU JOUR  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS  
DE L'ÉCOLE DU MARAIS  
4 SEPTEMBRE 2024-18H30